

Compte-rendu Réunion publique du 5 novembre 2020

DÉROULÉ DE LA RÉUNION

La réunion publique du jeudi 5 novembre 2020 s'est tenue dans le cadre de la post concertation CNDP. Elle s'est déroulée en ligne sous forme de Webinaire, afin de respecter les règles sanitaires en vigueur (Covid-19).

Elle a réuni **environ 130 participants**.

Elle a permis :

- De présenter le projet de Campus Hospitalo-Universitaire Grand Paris-Nord
- D'évoquer les modifications apportées à la suite des enseignements tirés de la crise sanitaire
- De présenter le calendrier du projet et de la concertation
- D'échanger et de répondre aux questions

En préambule, le Maire de Saint-Ouen-sur-Seine a rappelé son soutien au projet et Fatima Ouassak, garante de la post-concertation a rappelé le rôle de la CNDP et du garant.

Ce compte-rendu restitue, de manière synthétique et thématique, les principaux échanges de la réunion :

- 37 questions posées par écrit
- 34 avis exprimés par écrit
- 13 prises de paroles

Intervenants :

- Karim BOUAMRANE, Maire de Saint-Ouen-sur-Seine
- Fatima OUASSAK, Garante de la concertation, nommée par la Commission nationale du Débat public
- Nadège CAUCHOIS-JANNOT, directrice de cabinet de la présidence d'Université de Paris
- Jean-Baptiste HAGENMÜLLER, directeur délégué de l'AP-HP

En présence de :

- Anne COSTE DE CHAMPERON, sous-préfète de Saint-Denis
- Katy BONTINCK, vice-présidente de l'EPT Plaine Commune
- Aurélien LEBON, Directeur de cabinet du Président de Plaine Commune

Le débat était animé par Valérie BOYER, Agence Rouge Vif

L'intégralité de la réunion et des échanges est disponible sur le site du projet : <http://campus-hopital-grandparis-nord.fr/>

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

- **Karim BOUAMRANE, Maire de Saint-Ouen-sur-Seine**

Il a rappelé le soutien de la ville au projet : « Cet hôpital sera une valeur ajoutée pour notre ville en termes de rayonnement, de sécurité sanitaire, de démocratisation des chemins de la réussite. Nous travaillerons efficacement pour avoir un équipement des temps modernes, écologique, un bel équipement pour notre ville. Nous le porterons de façon déterminée ».

Il est nécessaire de passer de la posture « pour ou contre l'hôpital » à la réflexion collective : « quel hôpital ? Quel hôpital pourrait s'inscrire dans la dynamique urbanistique de la ville de Saint Ouen ?

Il faut être vigilant à « l'insertion urbaine du projet, à la desserte en transport au commun actuelle et future » car « le Campus sera quasiment en plein centre de la ville, qui connaît une tendance démographique ascendante ainsi que la présence d'autres grands projets en cours ».

Enfin, il a abordé la question du nombre de lits prévus par le projet : « Il faut faire en sorte que la fermeture de lits ne soit pas négative, qu'il n'y ait pas de conséquences et que l'hôpital ait une forte valeur ajoutée en termes sanitaires, urbanistiques et économiques. »

- **L'opportunité du projet**

- Le nombre de lits

Des participants s'interrogent sur le nombre de lits prévus dans le futur Campus, et regrettent la réduction de celui-ci par rapport à l'offre actuelle (le nombre de lits prévus dans le projet est inférieur à celui proposé actuellement par les hôpitaux Bichat et Beaujon réunis et qui ont vocation à être remplacés par le nouveau Campus).

« Le projet hospitalier a pour but de rééquilibrer l'offre de soins. Pourtant, il correspond à la fermeture de nombreux lits [...] Quel est le rationnel de cette décision ? »

« Comment justifier cette perte de lits dans un territoire déjà déficitaire ? Les urgences transfèrent tous les jours des patients dans le privé par manque de place ».

Les participants ont interrogé la maîtrise d'ouvrage sur les raisons de cette réduction par rapport à l'existant, considérant qu'elle ne pouvait se justifier, notamment en contexte de crise sanitaire.

Réponse apportée en réunion par Jean-Baptiste HAGENMULLER, Directeur délégué de l'AP-HP

Le projet prévoit un nombre de lits inférieur au nombre de lits existants sur Bichat et Beaujon. L'explication de cette réduction est que, depuis des années, l'évolution des pratiques médicales, les parcours de soins et les organisations soignantes ont abouti, pour un certain type d'activités, à rassembler sur un temps plus court des actes et actions qui se faisaient auparavant sur un temps plus long.

Cela a conduit à une réduction de la durée des séjours dans beaucoup de disciplines et a rendu possible, pour un grand nombre d'actes, un passage en ambulatoire pour des patients qui auraient nécessité autrefois un ou deux jours d'hospitalisation.

Cette évolution qui est connue, étudiée, constatée, et qui inspire beaucoup de projets dans de nombreux pays, doit être prise en compte dans le cadre d'un projet d'hôpital qui ouvrira dans un certain nombre d'années. C'est ce facteur qui a abouti à la décision de réduire le nombre de lits par rapport à l'existant (Bichat et Beaujon).

Des calculs ont été faits avec précision autour d'une référence : comment pour chaque type de pathologie, pour chaque discipline, peut-on donner un objectif au futur hôpital en ce qui concerne le nombre de lits ? Les calculs effectués en 2015-2016 avaient pour référence de s'aligner, pour chacune des activités de l'hôpital, sur la moyenne des 10 meilleurs hôpitaux CHU de France.

Depuis, la crise sanitaire du Covid-19 a permis de tirer des enseignements, dont celui d'augmenter le nombre de lits prévus initialement dans le projet. D'après nos analyses et calculs, et la façon dont ont été remplis les lits durant la crise (dans les services de soins critiques, pour les hospitalisations classiques, pour les malades du COVID et les autres patients), il y aurait eu un manque de 90 à 100 de lits avec le projet. Nous avons proposé à nos autorités de tutelle d'ajouter 90 lits au programme capacitaire initialement prévu. Cette révision de la capacité à la hausse a été validée il y a quelques semaines.

- La fermeture des hôpitaux Bichat et Beaujon

Certains participants s'opposent à la fermeture de ces deux hôpitaux, en raison de la diminution du nombre de lits qu'elle engendre. Ils sont favorables au maintien des hôpitaux Bichat et Beaujon, en sus de la réalisation du Campus hospitalo-universitaire. Les personnes qui s'expriment sur ce sujet mettent en avant le désert médical du territoire, et l'absence d'une offre de soins de proximité.

Information apportée par Katy BONTINCK, vice-présidente en charge de la Rénovation urbaine et de la lutte contre le logement indigne de Plaine Commune

Madame BONTINCK est intervenue pour évoquer la forte mobilisation des services de Plaine Commune pour l'insertion urbaine et économique du projet, qui représente une opportunité pour le territoire et l'ensemble des habitants de Plaine Commune. L'hôpital est en train de procéder à une mutation majeure, à une ouverture sur la ville et à la complémentarité entre établissements de soin (par exemple l'hôpital de la Fontaine avec le nouveau Campus). La future offre hospitalière va permettre d'attirer des médecins et des spécialistes qui pourront exercer en ambulatoire avec la médecine de ville, ce qui représente une opportunité de réponse aux besoins de proximité.

- **L'insertion urbaine du projet**

Des participants posent la question des nuisances, de la taille du projet qui, de leur point de vue, est disproportionnée par rapport à la taille du quartier et de la ville. Ils suggèrent d'implanter le Campus sur un autre emplacement plus approprié et moins dérangentant pour les riverains. Il a été demandé s'il était encore possible d'arrêter le projet.

- La densification urbaine

Certains participants considèrent que le dimensionnement du projet n'est pas adapté à la zone et qu'il entrainerait une densification urbaine importante dans le périmètre de l'hôpital, ce qui pourrait affecter négativement la qualité de vie aux alentours.

« Le tissu urbain actuel de la rue Farcot est composé de collectifs R+3. L'hôpital c'est l'équivalent d'un R+8. À long terme, le projet est un atout et nous en bénéficierons, mais à moyen terme nous le subirons ».

« Dans une ville [...] où des centaines voire milliers d'habitants et travailleurs vont s'installer dans les prochaines années (cf. tous les programmes immobiliers en cours,) comment justifiez-vous l'implantation d'une structure d'une telle ampleur dans cet environnement ? Ne pensez-vous pas qu'une densification encore plus forte d'une zone déjà saturée ne desserve la qualité de l'offre de service et les conditions de travail ?

« Il faut répondre à la question de la pertinence d'un mastodonte pareil en pleine ville ».

Ils ont proposé de trouver une alternative dans le choix de l'emplacement du futur campus Hospitalo-Universitaire.

« En termes de proposition alternative, la zone Pleyel semble davantage adaptée pour répondre aux critères d'implantation d'un Grand Hôpital ».

- Les mobilités et transports

Des participants expriment leur inquiétude vis-à-vis de l'intensification des flux de voyageurs en transports en commun et d'automobilistes que le projet pourrait engendrer.

« Dans une ville où les voies de communication sont déjà saturées (en particulier trafic routier) [...], comment justifiez-vous l'implantation d'une structure d'une telle ampleur ?

« Le centre-ville va être un cauchemar automobilistique et de transport en général »

« Les transports sont déjà surchargés »

Ils s'interrogent également sur la place qui serait faite pour les déplacements à vélo, piétons ou pour les familles avec des poussettes. Ils considèrent que, tant pour les voitures que pour les mobilités douces et les personnes à mobilité réduite, le projet doit prévoir les aménagements nécessaires (parkings vélos/voitures, aménagement de voirie, cheminements piétons, etc.).

« Concernant le stationnement des vélos, faire attention que le nombre soit suffisant pour les personnes présentes sur place et cohérent avec l'augmentation actuelle des déplacements à vélo et dans le futur. Faire attention au placement des stationnements vélos dans le bâtiment et notamment leurs accès facilités, ne pas mettre d'escalier pour y accéder.

Faire attention à la qualité des pistes cyclables dans le secteur »

- Les impacts du projet

Certains participants considèrent que le projet pourrait occasionner des nuisances sonores et environnementales, en lien avec la circulation d'ambulances, le passage d'hélicoptères ainsi que la pollution de l'air due à l'intensification de la circulation.

« Quelle compensation environnementale allez-vous accorder aux habitants ? La ville déjà très urbanisée, bien polluée, va devenir de plus en plus bruyante (ambulances, pompiers, hélicoptères) »

« Ambulances, pompiers, police, hélicoptères, ... c'est une honte d'imposer ça au milieu de la ville. Vous n'allez pas créer d'opportunités pour la ville, vous allez définitivement faire fuir les citoyens »

Réponse apportée en réunion par Jean-Baptiste HAGENMULLER, Directeur délégué de l'AP-HP, sur le thème de l'insertion urbaine

Concernant l'insertion urbaine du projet et ses impacts pour les riverains, Jean-Baptiste HAGENMULLER a rappelé que ce sujet est majeur pour les maîtres d'ouvrage. Il a notamment été au cœur des échanges de la première phase de concertation publique en 2019.

Trois réunions ont été consacrées à cette thématique :

- Une balade urbaine le 19 janvier 2019
- Une réunion publique le 29 janvier 2019
- Un atelier d'échange dédié aux riverains le 7 mai 2019, au cours duquel le cabinet d'architecte chargé de rédiger le cahier des charges d'insertion urbaine, a présenté un point d'avancement de son étude. L'objectif principal de la séance était d'échanger sur les grandes thématiques d'insertion urbaine se

posant au campus au regard des premiers résultats des études techniques et de l'expérience d'usage des riverains. Le résultat de ces travaux communs a permis d'alimenter le cahier de prescriptions urbaines remis aux architectes qui ont candidaté pour concevoir le campus et de nourrir les discussions avec les collectivités territoriales compétentes.

L'ensemble des supports de présentation et des comptes-rendus de ces réunions sont en ligne sur le site internet du projet.

Il a également rappelé qu'un atelier sur l'insertion urbaine était prévu le 9 décembre 2020, pour faire un nouveau point d'étape avec les riverains.

Information apportée par Anne COSTE DE CHAMPERON, sous-préfète de Saint-Denis

L'intensité exceptionnelle des travaux à Saint-Ouen-sur-Seine, avant et après les JO, représente une opportunité pour la ville mais aussi une difficulté. L'ensemble des partenaires publics travaille d'ores et déjà à un principe de coordination des travaux à l'échelle de la rue et du quartier.

Elle a rappelé que l'Etat, pour répondre aux difficultés que connaît la Seine-Saint-Denis et transformer en profondeur la physionomie socio-économique du département, a lancé un plan d'actions et va investir massivement dans le département ces dix prochaines années.

Information apportée par Aurélien LEBON, Directeur de cabinet du Président de Plaine Commune

Sur la question du logement et notamment la capacité du territoire à accueillir les futurs agents qui viendront travailler dans l'hôpital, il y a un village olympique qui sera construit à proximité du lieu d'implantation de l'hôpital. Il deviendra un nouveau quartier et Plaine Commune travaille à ce qu'une partie de l'offre de logement soit à destination des agents et médecins qui viendront travailler dans l'hôpital.

Cet équipement hospitalier est utile pour le territoire. Mais il faut faire en sorte que les conditions d'accueil de ce Campus soient les meilleures possibles et que les nuisances générées soient réduites au maximum. Il faut que la balance entre impacts positifs et négatifs penche clairement du côté positif pour que ce soit un outil d'attractivité au service du territoire. C'est le sens de l'engagement des collectivités locales, des habitants et de l'ensemble des élus qui s'engagent pour ce dossier quelles que soient les sensibilités politiques.

Il a rappelé, au nom du président Hanotin, la mobilisation collective des acteurs institutionnels pour faire face au défi d'accueillir un hôpital comme celui-ci sur le territoire.

- **Les retombées économiques du projet**

Des participants considèrent que le projet est positif pour la ville, dans le sens où il présente des opportunités d'emplois et d'embauches pour les Audoniens.

« Quelle sera la proportion d'embauches pour les audoniens ? »

« Est-ce qu'une étude d'impact économique a été faite ? Combien d'emplois créés (beaucoup d'habitants travaillent dans le domaine de la santé), combien d'emplois indirects ou soutenus ? très bon projet ! »